DELEGIO PRIVILEGE CAUTIOUS FUND

ISIN : IE00BL6TH063 (CAP.) IE00BL6TH170 (DIS.)

Aperçu des frais

Cet aperçu vous donne une **estimation de tous les frais** liés à un investissement dans le fonds Delegio Privilege Cautious Fund. Les montants et pourcentages présentés vous donnent une vue d'ensemble de tous les frais afin de vous permettre une comparaison aisée et de prendre une décision d'investissement en toute connaissance de cause.

Les frais se répartissent en trois catégories :

A. les frais **liés aux services**. Ces frais sont déduits du montant investi, de votre compte associé à votre comptes-titres ou prélevés via la vente de titres;

B. **Incitations**. Il s'agit des rémunérations et avantages éventuels[1] provenant de tiers. Le gestionnaire du fonds Delegio Privilege Cautious Fund reverse 0,9% à AXA Banque en tant que frais de distribution;

C. les frais **liés au produit** lui-même. Ces frais sont déjà compris dans la valeur d'inventaire nette du fonds[2] [3].

Ces montants et pourcentages sont seulement une **estimation** de l'ensemble des frais, basée dans la mesure du possible sur les frais comptabilisés dans le passé. Les frais réels peuvent s'en écarter, en fonction notamment des fluctuations de la valeur d'inventaire du fonds ou d'une modification de la réglementation financière.

Vous désirez obtenir un complément d'information ou un aperçu détaillé des frais? Contactez dans ce cas Customer Relations AXA Banque, Grotesteenweg 214, 2600 Berchem ou customer.relations@axa.be.

APERÇU DES FRAIS COMPTABILISÉS LORS DE LA PREMIÈRE ANNÉE

Le tableau ci-après donne un aperçu des frais estimés d'un investissement dans Delegio Privilege Cautious Fund pendant la première année. Les pourcentages et montants estimés comprennent donc aussi des frais uniques dus uniquement lors de l'achat de cet investissement et qui ne sont pas comptabilisés lors des autres années.

Ces estimations ne prennent pas en compte la **taxe sur les opérations de bourse (TOB)**. Cette taxe est uniquement d'application lors de la **vente** de **parts de capitalisation** et s'élève à **1,32%** avec un maximum de 4000 euros.

---

[1] Outre les avantages mentionnés ici, il est possible que le gestionnaire de fonds fournisse à AXA Banque des informations supplémentaires sur des instruments financiers, prévoie des formations ou procure d'autres avantages non pécuniaires mineurs.

[2] Vous pouvez consulter la valeur nette d'inventaire du fonds à tout moment sur www.beama.be.

[3] Mécanisme de Swing Price (ajustement de prix): Le mécanisme du swing pricing consiste à ajuster à la hausse (en cas de collecte nette positive) ou à la baisse (en cas de collecte nette négative) la valeur nette d'inventaire qui sera appliquée aux souscriptions/rachats d'un jour précis afin de contrebalancer les coûts de transaction sur les marchés engendrés par de larges mouvements, et ainsi préserver la performance du fonds. Le montant de l'ajustement de prix sera fixé par la Société de Gestion et ne dépassera pas 2% de la valeur nette d'inventaire. Pour plus d'informations, consultez le prospectus.

En plus des coûts déjà mentionnés, les taxes suivantes peuvent être dues :

- **Précompte mobilier** sur les dividendes versés par les **parts de distribution :** Cette taxe s'élève à 30% et est automatiquement retenue des dividendes versées.
- **Taxable income on shares (TIS)** ou taxe sur les plus-values: si le fonds investit plus de 10% dans des créances ou obligations, une taxe de 30% est due sur les revenus découlant des actifs investis dans ces créances et obligations. Cette taxe est automatiquement retenue au moment de la vente.

Les transactions d'achat ne sont pas soumises aux taxes mentionnées ci-dessus.

Pour plus d'informations sur ces taxes, nous vous invitons à consulter la section « Fiscalité » de notre fiche explicative sur les fonds, disponible sur www.axabank.be ou à contacter votre agent bancaire.

Type de frais	Pourcentage	Pour un investissement de € 100.000
A. Frais liés aux services	**0,56%**	**€ 560**
Dont frais récurrents (ce tarif inclut la TVA de 21%)	*0,56%*	*€ 560*
Dont frais de transactions		
Dont autres frais		
B. Incitations	**0,90%**	**€ 900**
C. Frais liés au produit [4]	**0,90%**	**€ 900**
Dont frais récurrents	*0,69%*	*€ 690*
Dont frais de transactions	*0,21%*	*€ 210*
Dont frais de marginaux		
Total des frais (A+B+C)	**2,36%**	**€ 2.364**

IMPACT DES FRAIS SUR LE RENDEMENT

Dans le tableau ci-dessous, nous supposons un rendement fictif de 0% sur le produit, ce qui permet de visualiser directement le rendement minimum que ce produit doit générer pour compenser les frais.

La colonne « Frais à l'achat » indique les frais et les taxes estimés au moment de l'achat.

Le tableau vous montre pour un investissement initial de 100.000 EUR les frais totaux cumulés en % et en montant sur 3 périodes d'investissement : 1) si vous sortez après 1 an, 2) si vous sortez après la moitié de la période d'investissement recommandée (en cas d'année incomplète, nous arrondissons à l'unité supérieure) et 3) si vous sortez après la période d'investissement recommandée.

Les frais moyens annualisés mentionnés à la dernière ligne du tableau sont obtenus en divisant les frais totaux cumulés par le nombre d'année de la période d'investissement. Le rendement de ce produit doit donc être supérieur à ces frais pour pouvoir les compenser et donc générer un gain. A noter qu'il s'agit d'une estimation dans la mesure où l'évolution positive ou négative de ce produit aura un impact sur les frais ; comme mentionné ci-dessus, nous partons ici du principe que ce produit générera un rendement fictif de 0%.

[4] Hors incitations

Pour un investissement de € 100.000			Frais cumulés et impacts sur le rendement					
	Frais à l'achat		En cas de vente après 1 an		En cas de vente après 2 ans		En cas de vente après 3 ans	
Frais liés aux services			**0,56%**	**€ 560**	**1,12%**	**€ 1.120**	**1,68%**	**€ 1.680**
Dont frais récurrents (ce tarif inclut la TVA de 21%)			0,56%	€ 560	1,12%	€ 1.120	1,68%	€ 1.680
Dont frais de transactions								
Dont autres frais								
Taxes [5]			**1,32%**	**€ 1.320**	**1,32%**	**€ 1.320**	**1,32%**	**€ 1.320**
Incitations			**0,90%**	**€ 900**	**1,80%**	**€ 1.800**	**2,70%**	**€ 2.700**
Frais liés au produit [6]			**0,90%**	**€ 904**	**1,81%**	**€ 1.808**	**2,71%**	**€ 2.712**
Dont frais récurrents			0,69%	€ 694	1,39%	€ 1.389	2,08%	€ 2.083
Dont frais de transactions			0,21%	€ 210	0,42%	€ 419	0,63%	€ 629
Dont frais marginaux								
Frais totaux cumulés			**3,68%**	**€ 3.684**	**6,05%**	**€ 6.048**	**8,41%**	**€ 8.412**
Frais moyens annualisés			**3,68%**	**€ 3.684**	**3,02%**	**€ 3.024**	**2,80%**	**€ 2.804**

Le cas échéant des frais (occasionnels) peuvent être dus, par exemple: frais de transferts, frais d'envoi, frais administratifs. Ils sont indiqués dans la liste des tarifs partie 4 placements disponible sur notre site axabank.be ou auprès de votre Agent bancaire AXA.

[5] La taxe sur les opérations de bourse (TOB) est uniquement d'application lors de la vente de parts de capitalisation et s'élève à 1,32% avec un maximum de 4.000 euros.

[6] Hors incitations

AXA Bank Belgium sa, Place du Trône 1, 1000 Bruxelles - TEL 02 678 61 11 - e-mail contact@axa.be - www.axabank.be
BIC: AXABBE22 - IBAN BE67 7000 9909 9587 - N° BCE : TVA BE 0404 476 835 RPM Bruxelles - FSMA 036705 A